



MOTION RELATIVE A LA CONDAMNATION DU MAIRE DE COUSOLRE

Que celui qui n'a jamais giflé lui jette la première pierre !

Le Tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe vient de décider de condamner le Maire de la commune de Cousolre à une amende de 1 000 euros avec sursis, 250 euros de dommages et intérêts ainsi qu'à la prise en charge des frais de justice de la partie plaignante pour... avoir giflé un adolescent qui l'avait insulté et menacé en août 2010.

Il s'agit là d'une décision d'une gravité sans précédent puisqu'elle donne raison à celui qui insulte, à celui qui menace sur celui qui réagit, même au moyen d'une gifle !

Il ne s'agit naturellement pas de justifier ici l'acte du Maire mais bien plutôt de souligner la disproportion manifeste de la sanction par rapport à la faute commise, qui traduit une acceptation d'un certain type de comportement associatif.

Il n'y a pas si longtemps pourtant un candidat à l'élection présidentielle défrayait la chronique en ayant porté une gifle à un adolescent qui s'était mis en tête de lui faire les poches !

Insulter, menacer sont donc devenus des comportements sociaux normaux que l'Etat, par la voix du procureur du Tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe, admet.

Au point de faire la morale à l'élu ! « Le jour de gloire est arrivé Monsieur le Maire ! Vous avez votre récompense : la notoriété et votre statut de victime expiatoire ! »

De tels mots sont simplement inacceptables car ils ne peuvent qu'encourager les responsables de ces outrages en leur conférant un sentiment d'impunité au détriment de ceux qui tentent de les raisonner.

Cela vaut naturellement pour les Maires, qui défendent inlassablement et au quotidien les valeurs les plus essentielles de la République et du lien social, comme cela vaudrait pour n'importe quel citoyen placé dans les mêmes circonstances.

A la suite du Président de l'Association des Maires de France, l'Association Départementale des Maires du département du Territoire de Belfort, par son Président, s'indigne énergiquement contre ce qu'elle considère être une décision injuste et inappropriée.

Le Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort,

Michel BERNÉ.